

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC909

présenté par

Mme Hennion, M. Anglade, Mme Bessot Ballot, Mme Janvier, Mme Wonner, Mme Magne, Mme Provendier, Mme Calvez, Mme Atger, M. Bois, M. Bouyx, Mme Brugnera, Mme Bureau-Bonnard, Mme Cazarian, Mme Charrière, Mme Charvier, M. Claireaux, Mme Colboc, M. Cormier-Bouligeon, Mme Jacqueline Dubois, M. Freschi, M. Gérard, Mme Gomez-Bassac, Mme Granjus, M. Henriot, Mme Hérin, M. Kerlogot, Mme Lang, M. Le Bohec, Mme Mörch, Mme Muschotti, Mme Pételle, M. Poulliat, Mme Racon-Bouzon, M. Raphan, Mme Rilhac, Mme Rixain, M. Cédric Roussel, M. Sorre, M. Studer, M. Testé, M. Vignal, M. Villani et les membres du groupe La République en Marche

ARTICLE 59

À l'alinéa 13, après le mot :

« civique »

insérer les mots :

« française et européenne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La couverture de l'actualité européenne en France par les médias est minimale. Selon l'eurobaromètre 2018, 73 personnes sur 100 en France considèrent ne pas se sentir bien informées sur l'actualité européenne : il s'agit du résultat le plus élevé pour les 27 pays de l'Union européenne.

Afin de s'informer sur l'actualité politique européenne, la télévision reste le medium privilégié pour 69 français sur 100. Or, selon la Fondation Jean Jaurès et le Mouvement européen de France en 2019, l'actualité de l'Union européenne est présente à 2,5 % dans les journaux de France 2 à 20 heures, 1,6 % pour le 19/20 de France 3.

Ajouter dans le traitement de l'actualité française, un accompagnement au développement à la

citoyenneté française et européenne, tel que formulé par ailleurs dans les missions de l'audiovisuel public belge de la RTBF, inciterait au traitement de ces sujets dans ces programmes.